

Faire de l'Alsace un carrefour des langues

Avis



AVIS

• • • • •

Faire de l'Alsace
un carrefour des
langues

3 septembre 2012

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu les articles L. 4111-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs à l'organisation de la Région,

Vu les articles L. 4241-1 et L. 4241-2 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux compétences du Conseil économique, social environnemental régional,

Vu la lettre de saisine du Président du Conseil Régional en date du 15 septembre 2011,

Vu le projet d'avis transmis par la commission « Education et Formation » du CÉSER-Alsace du 3 juillet 2012,

Vu la décision du bureau du CÉSER-Alsace en date du 3 septembre 2012,

Alain TARGET, rapporteur, entendu en séance plénière,

Le Conseil économique, social et environnemental régional d'Alsace a voté le présent avis par :

69 pour

0 contre

1 abstention

Il faut collectionner les langues parce qu'une fois qu'on a une autre langue, on comprend mieux la culture des autres. On peut s'amuser avec les langues, on peut les faire transpirer, les mettre au grill. Pour moi un coucher de soleil, je le ressens en français, en allemand, en anglais ou en alsacien, de cette façon je peux jouir de quatre couchers de soleil à la fois, au niveau astral c'est pas mal.

Tomi Ungerer

Sommaire

Introduction	8
I - L'Alsace, une région qui gagnerait à davantage miser sur les langues	9
1. <u>L'enseignement des langues à l'école, un bilan mitigé</u>	9
1.1. De l'immersion à la précocité, les sujets de la didactique qui font débat	
1.2. Bilinguisme : une filière porteuse de vertus et de faiblesses	
1.3. Multilinguisme : un choix des langues pertinent mais peu diversifié	
2. <u>La formation continue, le complément indispensable de la formation initiale</u>	11
2.1. Les langues, un atout pour l'emploi et la compétitivité	
2.2. Les entreprises, des acteurs clés de la formation linguistique	
2.3. Insatisfactions et attentes des entreprises régionales et allemandes	
3. <u>Un environnement contrasté pour l'appropriation des langues</u>	13
3.1. Un manque d'affichage des langues	
3.2. Les actions pour transmettre l'alsacien, un modèle à suivre	
4. <u>Une politique régionale linguistique insuffisamment axée sur le multilinguisme</u>	14
4.1. D'une politique du bilinguisme « ambitieuse »...	
4.2. ... A l'absence de choix forts pour une politique du multilinguisme	
4.3. Une volonté de renforcer les partenariats en Alsace et avec l'Allemagne	
II - Faire de l'Alsace un carrefour des langues	15
1. <u>Formation initiale : arriver en fin de scolarité avec les pré-requis suffisants</u>	15
Levier : Adapter les ressources humaines	
Action : Développer le recours aux assistants de langues	
Action : Intégrer la compétence linguistique dans la formation des enseignants des DNL	
Action : Favoriser les échanges de professeurs entre l'Allemagne et l'Alsace	
Levier : Faire évoluer la pédagogie	
Action : Développer la pratique orale des élèves	
Action : Engager une réflexion sur les volumes horaires et l'intensité	
Action : Remplacer l'examen final par la validation des compétences	
Action : Généraliser l'utilisation d'outils multimédia	
Action : Valoriser les langues dans les filières professionnelles et technologiques	
Action : Poursuivre les actions transfrontalières	
Levier : Faire du bilinguisme un tremplin naturel vers le multilinguisme	
Action : Développer et optimiser la filière bilingue français-allemand	
Action : Travailler sur les complémentarités entre alsacien et allemand	
Action : Généraliser les classes bilangues	
Action : Encourager la diversité linguistique	
Action : Systématiser l'information sur les langues	
Action : Encourager et optimiser la mobilité internationale	

2. <u>Formation continue : faire des langues un atout pour l'emploi et l'attractivité</u>	18
<i>Action : Poursuivre les actions publiques de renforcement des compétences linguistiques</i>	
<i>Action : Faciliter l'accès aux demandeurs d'emploi à des formations courtes</i>	
<i>Action : Valoriser les langues dans le milieu professionnel</i>	
<i>Action : Mettre en place une formation spécifique pour certaines professions</i>	
<i>Action : Mobiliser l'ensemble des dispositifs d'apprentissage des langues de la formation continue</i>	
3. <u>Gouvernance : agir pour une Alsace plurilingue</u>	19
<i>Action : Porter la réflexion des langues au CAEN et au CCREFP</i>	
<i>Action : Préciser le contenu de la convention quadripartite</i>	
<i>Action : Etablir un diagnostic de la situation régionale</i>	
<i>Action : Renforcer les partenariats entre les acteurs des deux côtés du Rhin</i>	
Conclusion	21
Annexes	22
- Cartes des sites bilingues en Alsace	
- Les niveaux de référence du CECR	
Remerciements	30

Introduction

Le CESER-Alsace a été saisi par le Président du Conseil Régional d'Alsace pour apporter des pistes d'évolution visant à améliorer l'acquisition des langues étrangères en Alsace, dans une perspective économique tout en tenant compte de l'aspect culturel. L'Exécutif régional a également souhaité une évaluation des attentes des entreprises à l'égard de leurs salariés ou futurs salariés en matière de pratique des langues.

L'objectif de vouloir améliorer l'acquisition des langues étrangères dans une perspective principalement économique répond au constat que le niveau en langues d'un certain nombre de demandeurs d'emploi, d'apprentis et de salariés ne suffit pas pour répondre aux attentes d'entreprises situées de part et d'autre du Rhin. Dans le contexte de crise actuelle, la faiblesse en langues peut donc, au-delà d'autres obstacles comme des qualifications insuffisantes, jouer en défaveur de l'accès à l'emploi.

Il y a un premier enjeu économique et humain à court terme qui consiste à mettre à niveau les personnes cherchant un emploi dans une entreprise en Alsace ou en Allemagne demandant la connaissance d'une ou de plusieurs langues étrangères.

Il y a ensuite un enjeu à plus long terme, à la fois économique et culturel, qui porte sur l'efficacité de la formation initiale et son articulation avec la formation continue. La thématique du multilinguisme nécessite de s'interroger sur les modalités d'apprentissage mais aussi d'entretien des compétences linguistiques et interculturelles. Toutefois, si la réponse est à trouver aussi bien dans l'offre de formation initiale que continue, c'est bien la formation initiale qui donne les bases pour progresser et se former en langues tout au long de la vie. Pour cela, deux conditions sont indispensables : la motivation de la personne et les moyens de formation qui lui sont offerts.

S'il est presque banal de dire que la connaissance de plusieurs langues étrangères est importante, se pose également la question du choix des langues. Si la spécificité de l'Alsace veut que l'on se focalise prioritairement sur l'allemand et si l'internationalisation a rendu l'anglais incontournable, la maîtrise d'autres langues paraît essentielle dans une région comme l'Alsace, à la fois frontalière et au cœur de l'Europe.

A noter que les langues, au-delà des mots qu'elles véhiculent et de l'intérêt qu'elles peuvent avoir en termes d'emploi, sont également porteuses d'une histoire et d'une culture. La connaissance d'une ou de plusieurs langues étrangères facilite aussi l'ouverture à autrui et, par un enrichissement mutuel, contribue à l'épanouissement des individus.

Par cet avis, le CESER-Alsace s'attache à formuler des propositions visant à contribuer à améliorer le niveau en langues des élèves à l'issue de la scolarité et à mettre en place une véritable politique des langues vivantes pour tous et tout au long de la vie.

I - L'Alsace, une région qui gagnerait à davantage miser sur les langues

1. L'enseignement des langues à l'école, un bilan mitigé

1.1. De l'immersion à la précocité, les sujets de la didactique qui font débat

- **Les méthodes**

Le consensus sur l'existence d'un **problème de méthodes** est unanime : la pédagogie est encore trop centrée sur l'écrit, la configuration actuelle des classes ne favorise pas suffisamment l'oral, les pratiques de notation et d'évaluation mettent l'accent plus sur les fautes et les lacunes que sur les acquis et les points forts, les outils multimédia voire innovants¹ d'apprentissage des langues sont insuffisamment utilisés. L'aisance orale et la motivation des élèves s'en trouvent donc impactées.

L'**immersion** peut se pratiquer via un enseignement intensif. Si l'immersion dans un pays étranger est perçue comme la manière la plus efficace pour améliorer les compétences linguistiques et interculturelles, elle n'est pas toujours accessible à tous pour des raisons économiques.

Les volumes horaires et leur répartition, particulièrement ceux de la filière bilingue, font également partie des sujets les plus discutés. Si la question des volumes horaires est importante, il ne paraît pas essentiel de centrer l'analyse sur une approche exclusivement quantitative de l'enseignement des langues.

- **La précocité**

L'**exposition à une langue dès le plus jeune âge** est perçue comme étant une des solutions pour améliorer le niveau en langues sur le plus long terme dans la mesure où les petits s'imprègnent des langues plus aisément. En Alsace, l'apprentissage précoce de l'allemand est possible via le cursus bilingue². L'enseignement précoce dans un nombre diversifié de langues n'est possible que sur Strasbourg via les sections internationales et l'Ecole européenne ouverte en 2008.

- **Les langues dans les filières professionnelles et technologiques**

L'**importance de la maîtrise de l'allemand dans les voies professionnelles et technologiques ainsi qu'en apprentissage** a été rappelée, comme la **nécessité de développer l'apprentissage transfrontalier pour ces filières**. Deux incohérences ont été relevées : les cours de langue restent optionnels dans de nombreux CFA et la première langue est obligatoirement l'anglais en bac pro hôtelier à la demande des commissions professionnelles consultatives nationales.

¹ Ludiques, interactifs, à travers lesquels l'élève devient acteur en plus d'être spectateur.

² La voie bilingue c'est un cursus de la maternelle au lycée avec un enseignement intensif de l'allemand : cours de langue allemande et cours en langue allemande de durée différente : le modèle paritaire du 1^{er} degré comporte 12h (langue, mathématiques, géographie, sciences expérimentales et technologie) ; le modèle au collège est de 9h à 12h (langue, histoire, mathématiques, langue et culture régionales) ; le modèle au lycée est de 9h dans la section Abibac général (civilisation, langue et littérature, histoire-géographie) ; dans la voie technologique et professionnelle, la continuité est assurée dans les sections européennes (les sections européennes permettent aux élèves de suivre une ou plusieurs disciplines non linguistiques dans une langue étrangère telle que l'allemand, l'anglais ou l'espagnol).

- **Les ressources humaines en question**

Au vu des profils exigés, **l'insuffisance d'enseignants de Disciplines Non Linguistiques (DNL)³ capables d'enseigner en allemand** est un frein au développement de la filière bilingue au sein de laquelle le problème du remplacement des absences des enseignants se trouve exacerbé.

1.2. Bilinguisme : une filière porteuse de vertus et de faiblesses

- **Les filières bilingues, une richesse pour l'Alsace**

L'apprentissage précoce de l'allemand en Alsace, par la **voie extensive** (3 h) ou **intensive** (12 h), est perçu comme une richesse à développer, en tenant compte des attentes des familles. La question de l'extension à une autre langue a été posée (anglais ?).

- **La filière bilingue paritaire, une voie d'excellence**

La voie paritaire (intensive 12h) permet, notamment pour les enfants qui s'inscrivent dans la continuité jusqu'à la sortie du collège voire du lycée, d'acquérir une **bonne maîtrise de la langue allemande**. De par leur niveau en allemand et leurs connaissances interculturelles, l'insertion professionnelle de ces élèves, comme leur évolution professionnelle et leur mobilité internationale, s'en trouvent facilitées.

Mais ce cursus ne concerne aujourd'hui que 10% des élèves du primaire, 4% des collégiens et 2% des lycéens.

L'objectif est d'obtenir un socle qualitatif minimum supérieur à la moyenne française en allemand pour tous les élèves en Alsace qui le souhaitent, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui.

- **La rupture de la continuité du cursus paritaire, une faiblesse majeure**

La désaffection pour ce cursus est notoire dès lors que l'élève entre en 6^{ème} ou en seconde sans entrer dans le dispositif ABIBAC. Les **raisons** sont de plusieurs ordres :

Tout d'abord, tous les collèges ne proposent pas la filière bilingue ; aussi, principalement pour des questions d'organisation personnelle, de nombreux parents choisissent d'inscrire leurs enfants dans le collège le plus proche, qu'il offre ou non le cursus bilingue.

Ensuite, l'enseignement des mathématiques en langue allemande génère de l'inquiétude chez certains parents et enfants, compte tenu de la place qu'occupe cette matière dans la formation générale et dans l'orientation ultérieure des élèves.

Enfin, la filière nécessite une forte motivation de l'élève et de ses parents dans la durée.

- **Le choix « biaisé » de la filière, un point d'achoppement essentiel**

La motivation des parents pour inscrire leurs enfants dans une filière bilingue paritaire peut parfois tenir à des **préjugés**, certains parents faisant le choix des classes bilingues pour leur bon niveau général présumé plus que pour le choix de la langue elle-même.

1.3. Multilinguisme : un choix des langues pertinent mais peu diversifié

- **L'allemand et l'anglais, un choix utile**

La possibilité de trouver un emploi Outre-Rhin ou dans une entreprise allemande implantée en Alsace rend la maîtrise de **l'allemand** utile voire nécessaire. Parler la langue du voisin, même imparfaitement,

³ DNL : terme utilisé dans les filières bilingues de collège, dans les sections européennes et l'Abibac. Caractérise l'enseignement d'une discipline en langue allemande : mathématiques, histoire, sciences, arts plastiques...

permet d'établir des contacts, des relations nécessaires à la meilleure connaissance de l'autre. Force est de constater l'absence d'engouement pour apprendre l'allemand, réputé être une langue difficile. Cet état de fait mériterait d'être analysé afin de redonner le goût de l'apprentissage de l'allemand.

Au cours des cinq dernières décennies, **l'anglais**⁴ s'est imposé partout et est devenu la langue internationale de communication, de travail. L'anglais est perçu comme étant une langue facile à apprendre même s'il faut modérer cette appréciation. La prépondérance de l'anglais peut diminuer l'envie d'aller vers d'autres langues.

En Alsace, la maîtrise de l'allemand comme langue de proximité géographique et culturelle et de l'anglais en tant que langue universelle est incontournable.

- ***Les autres langues, un choix qui peut faire la différence***

Du point de vue professionnel, tout porte à croire que la langue anglaise sera, à l'avenir, de plus en plus indispensable, mais de moins en moins suffisante. Afin de se distinguer, de marquer sa différence, d'avoir son créneau spécifique et de disposer ainsi de meilleurs atouts professionnels, il sera donc pertinent de **maîtriser une langue moins commune que l'anglais, ou l'allemand** en Alsace. Entre le chinois, le turc ou l'espagnol, quel pari est à prendre pour l'avenir ?⁵ A noter que l'apprentissage d'une autre langue que l'allemand ou l'anglais au titre de la LV2 n'est possible que dans quelques collèges et que la LV3 n'est enseignée qu'à partir de la seconde.

2. La formation continue, le complément indispensable de la formation initiale

2.1. Les langues, un atout pour l'emploi et la compétitivité

- ***... pour l'emploi***

Les compétences linguistiques étant de plus en plus recherchées par les employeurs, la maîtrise de l'allemand et de l'anglais devient un atout complémentaire sur le marché du travail. A compétences égales, le recrutement se fait aussi sur le critère langue. L'enjeu est de taille pour l'Alsace qui compte près de 64 000 frontaliers (29 900 en Allemagne, 34 400 en Suisse), soit 7,9% de la population active⁶, et connaît un taux de chômage plus élevé que le Bade-Wurtemberg ou le Nord-Ouest de la Suisse⁷. En matière de chômage des jeunes, il est à noter qu'un grand différentiel existe entre l'Alsace et le Pays de Bade.

- ***... pour la compétitivité économique de l'entreprise, d'un territoire***

La connaissance des langues est une richesse culturelle et sociologique qui n'a pas été toujours vécue comme un atout économique. A l'échelle européenne, les résultats de deux études européennes vont dans ce sens : l'étude PIMLICO (2011)⁸ démontre clairement que les entreprises disposant d'une stratégie linguistique cohérente ont vu leur chiffre de ventes augmenter de 10 à 25%. L'étude ELAN (2006)⁹ révèle que la perte de contrats potentiels due à des obstacles linguistiques concerne 11% des PME exportatrices de l'Union européenne¹⁰. A l'échelle régionale, une étude réalisée par Ernst & Young (2011) montre que la pénurie de main d'œuvre qualifiée en Allemagne entraîne pour

⁴ Source Education nationale (pour la France / LV1) : Anglais 91.1% Allemand 7.27 % Espagnol 1.47 % Italien 0.70 % Portugais 0.12 % (national) - Chiffres confortés par les organismes de formation.

⁵ A noter que l'Université populaire permet d'apprendre de nombreuses langues. Il est par exemple possible d'apprendre le chinois ou de s'initier à la calligraphie chinoise.

⁶ Chiffres pour l'Alsace n°24 de décembre 2011 « un actif sur douze travaille en Allemagne ou en Suisse ».

⁷ Une étude récente de la FEFA (Fondation Entente franco-allemande souligne d'ailleurs que « si un effort n'est pas fait en faveur de l'enseignement de l'allemand, 50 000 emplois pourraient ne pas être pourvus par les frontaliers alsaciens dans les dix années à venir faute de compétences linguistiques suffisantes ».

⁸ Rapport sur les stratégies de gestion des langues et les meilleures pratiques dans les PME européennes.

⁹ Impacts sur l'économie européenne du manque de compétences en langues étrangères dans les entreprises.

¹⁰ A noter que la Commission européenne a centralisé toutes les informations sur les langues dans le monde des affaires sur un site « Les langues font nos affaires » : http://ec.europa.eu/languages/languages-mean-business/index_fr.htm.

les PME une perte de près de 33 milliards d'Euros. Ne disposant plus de suffisamment de personnel qualifié, ces PME ne sont plus en mesure de répondre aux appels d'offres, aux marchés....

2.2. Les entreprises, des acteurs clés de la formation linguistique des salariés

- **Le personnel concerné, les postes visés, les langues requises**

Toutes les **catégories** professionnelles sont concernées mais plus le niveau de responsabilité augmente plus le niveau en langue est exigeant. Les **domaines** davantage concernés par les langues sont l'export, le commerce, les achats, les métiers d'ingénieurs, l'hôtellerie, mais aujourd'hui également les services à la personne...

Les compétences linguistiques les plus recherchées par les entreprises sont l'allemand et l'anglais, suivies de l'espagnol¹¹. Bien que l'anglais joue un rôle de premier plan en tant que langue mondiale des affaires, ce sont **d'autres langues** qui assureront un avantage concurrentiel aux entreprises et leur permettront de conquérir de nouveaux marchés.

- **Le budget consacré**

Si le budget formation linguistique varie d'une entreprise à une autre, certaines d'entre-elles peuvent y consacrer **jusqu'à 30% de leur plan de formation**. Les entreprises privilégient les formations individuelles aux formations en groupe pour des raisons d'efficacité. Si elles financent généralement des cours de langues, certaines entreprises font pratiquer l'immersion par leurs salariés (cours et stages de mise en situation à l'étranger). Il arrive que l'objectif des formations soit de réviser les bases générales de la langue pour mieux communiquer plus que d'acquérir des notions supplémentaires à visée professionnelle ou technique¹². Enfin, pour d'autres entreprises, la question des langues est traitée de manière implicite et au coup par coup. D'une manière générale, la part qui y est consacrée est trop faible : selon la Direccte Bas-Rhin, en moyenne 13% des plans de formation sont consacrés aux langues.

2.3. Insatisfactions et attentes des entreprises...

- **... « régionales »**

Si de plus en plus d'entreprises financent des cours de langues à leurs salariés dans le cadre de la formation continue, elles estiment toutefois regrettable de **devoir compenser un manque de compétences linguistiques des jeunes quittant la scolarité**. Les entreprises alsaciennes qui exportent ou qui ont des contacts avec l'Allemagne, recherchent, selon les postes à pourvoir, des personnes qui connaissent, voire maîtrisent, les langues étrangères, en particulier l'allemand et l'anglais. Il faut néanmoins reconnaître que le niveau¹³ des jeunes en Alsace est supérieur en moyenne à celui des autres régions françaises.

Les entreprises ont parfois des **difficultés à évaluer le niveau** des jeunes qui postulent à un emploi. Les intitulés comme « anglais courant » ou « anglais scolaire » sont vagues. A noter que le niveau en langues des candidats n'est pas toujours facile à évaluer par les candidats eux-mêmes. De façon générale, le niveau en langue varie de A1 à C2¹⁴ en fonction de l'emploi occupé¹⁵. A noter également qu'il faut en moyenne 100 h pour changer de niveau et qu'un enseignement d'environ 200 h sur trois mois pour aller

¹¹ Chez Agefos Pme, 72% des formations concernent l'anglais, 20% l'allemand. Au pôle formation de la CCI de Strasbourg, l'anglais représente près de 80% des formations. Concernant enfin l'Afpa, l'anglais est enseigné en priorité, suivi de l'allemand et de l'espagnol.

¹² A titre d'exemples, au Pôle formation de la CCI de Strasbourg, la langue générale représente près de 78% des besoins et la langue professionnelle et technique 23%. Idem pour Wall Street Institute dont le métier est de miser sur la langue générale.

¹³ Pour la certification en anglais (Cambridge English Certificate), le pourcentage des élèves de Seconde de l'académie de Strasbourg qui ont été reçus au niveau B1 était de 77.81% contre 64.01% au niveau national. Concernant l'allemand, 62% des candidats de l'Académie de Strasbourg étaient reçus à l'examen KMK (B1) contre 22% au niveau national (chiffres 2011).

¹⁴ Voir les échelles de niveau du CECR (6) (Cadre Européen Commun de Référence pour les langues), outil conçu par le Conseil de l'Europe.

¹⁵ Ex : A2 pour répondre à des courriels, B2 pour négocier, et C2 pour occuper des fonctions juridiques.

travailler en Allemagne (lire les consignes de sécurité, se faire comprendre et arriver à communiquer) paraît suffisant pour les métiers d'exécution.

La compétence en langue étrangère comprend des connaissances (vocabulaire, grammaire, prononciation et orthographe), la capacité à utiliser correctement ces connaissances dans des situations concrètes (suivre une conversation, écrire une lettre...), et une attitude générale faite notamment d'ouverture aux autres. Au-delà des compétences linguistiques, des connaissances interculturelles s'avèrent nécessaires. Il s'agit de pouvoir communiquer, a minima de se faire comprendre. **Il y a donc lieu d'être pragmatique dans les échelles de connaissances attendues, qui sont fonction des objectifs personnels, des métiers et/ou du niveau exercé.**

- ... « allemandes »

Les entreprises allemandes ont d'autant plus d'attentes et d'exigences qu'un nombre important de postes est à pourvoir, particulièrement dans le secteur du Bade-Wurtemberg où le taux de chômage avoisine les 4%¹⁶. En outre, un certain nombre d'emplois dans les domaines les plus recherchés n'est pas pourvu¹⁷ et l'apprentissage transfrontalier, malgré une opération médiatique importante, a du mal à se développer¹⁸.

Un des obstacles au recrutement des Alsaciens en Allemagne est **la langue allemande**. D'autres contraintes, comme les frais liés aux déplacements, les coûts d'installation, des contrats précaires et des rémunérations moindres, peuvent également limiter les candidatures Outre-Rhin. Les informations sur les compétences linguistiques des demandeurs d'emploi chez Pôle Emploi sont basées sur des auto-évaluations et ne sont souvent pas réalistes. En outre, les candidats n'ont souvent pas confiance en eux pour parler allemand même s'ils le comprennent.

Si la langue est un obstacle, d'autres points freinent le recrutement côté employeurs : les dossiers de candidature (rédaction d'une lettre et d'un CV) ne sont pas toujours faits selon la norme allemande. Les diplômes professionnels et les qualifications reconnues ne sont pas toujours en adéquation.

3. Un environnement contrasté pour l'appropriation des langues

3.1. Un manque d'affichage des langues

Pour qu'une langue puisse vivre, il paraît important de lui **donner une existence sociale**, de la « voir ». Si les acteurs, principalement associatifs, qui défendent l'alsacien multiplient « les vitrines » pour continuer à faire vivre cette langue, les autres langues ne sont pas suffisamment « visibles » ou mises en avant. La mise en place de panneaux de signalisation trilingues à l'entrée de Strasbourg, « capitale de l'Europe », a été évoquée comme pouvant être un outil pour rendre visibles les langues, tout comme la mise en place d'une signalétique trilingue (français, allemand, anglais) aux stations de tramway.

Le rôle que peuvent jouer **les médias** dans l'action linguistique a également été rappelé. En effet, les langues vivantes pourraient être plus présentes à la télévision, au cinéma et dans la presse, à l'exception notable de la chaîne Arte qui, via la diffusion de programmes bilingues allemand/français, constitue un réel outil d'apprentissage de la langue allemande.

¹⁶ A noter toutefois que si « le chômage allemand est au plus bas depuis vingt ans, seul un emploi sur deux est en CDI, les bas salaires se multiplient, le dialogue social est inexistant dans les services » (Source : DNA « Les deux faces du « modèle » »).

¹⁷ L'agence de l'emploi de Fribourg évalue à 41 le nombre de métiers les plus recherchés par les entreprises de la région de Freiburg.

¹⁸ A titre d'exemple, sur 150 apprentis que compte la BSW (Badische Stahl Werke), 1 seul est Français.

3.2. Les actions pour transmettre l'alsacien, un modèle à suivre

L'alsacien étant souvent considéré comme un tremplin pour apprendre d'autres langues, beaucoup d'acteurs œuvrent pour défendre l'alsacien et le transmettre auprès de tous les publics, dans tous les secteurs (artisanat¹⁹, entreprises, nature, petite enfance...) et par tous les moyens (plaques de rue en alsacien, « Alsatian pride », folklore, littérature, NTIC...). L'objectif est de valoriser la langue alsacienne, la culture et le patrimoine, mais aussi d'éveiller la curiosité, de susciter l'envie d'aller plus loin, de raviver les liens intergénérationnels entre des grands-parents qui parlent encore l'alsacien et des petits-enfants qui souvent ne le comprennent plus et ne le parlent plus.

4. Une politique régionale linguistique insuffisamment axée sur le multilinguisme

4.1. D'une politique du bilinguisme « ambitieuse²⁰ »...

La politique linguistique menée par l'Académie de Strasbourg pour la promotion du bilinguisme se veut « ambitieuse ». La Convention quadripartite illustre une collaboration entre l'Etat, la Région Alsace et les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin qui conjuguent leurs efforts pour développer une politique régionale des langues vivantes basée sur l'apprentissage précoce de la langue régionale (allemand et connaissance dialectale s'il y a lieu). L'Etat s'est engagé à recruter et former des enseignants compétents en allemand pour un surcoût estimé à 12,5 millions d'euros ; quant aux collectivités locales, elles se sont engagées à prendre en charge la rémunération des contractuels supplémentaires pour un surcoût de 3 millions d'euros. Néanmoins, il faut pointer que doubler les effectifs bilingues ne peut être qu'un objectif intermédiaire, la finalité devant être de toucher l'ensemble des élèves qui le souhaitent.

4.2. ... à l'absence de choix forts pour une politique du multilinguisme

La place accordée aux autres langues que la langue régionale, sous ses deux formes, dialectale et allemand standard, semble réduite, y compris concernant l'anglais. Or, il faut bâtir pour l'Alsace une politique linguistique qui vise l'efficacité, qui s'adresse à tous les jeunes scolarisés et qui englobe, à côté de l'allemand, l'anglais et les autres langues afin de permettre aux jeunes habitant en Alsace d'être véritablement multilingues pour mieux réussir leur insertion professionnelle. Pour beaucoup, les enjeux méritent, en plus d'un engagement alliant volontarisme et persistance, que des choix forts soient faits²¹.

4.3. Une volonté de renforcer les partenariats en Alsace et avec l'Allemagne

L'action linguistique doit être plus qu'un outil pour l'emploi. L'Alsace est une région bilingue de double culture qui ne peut se développer efficacement que dans une **étroite coopération** avec ses proches voisins allemands et suisses. La pertinence de renforcer les liens entre les acteurs de l'emploi et de la formation des deux côtés du Rhin pour améliorer la situation de l'emploi frontalier et la connaissance des cultures a été soulignée.

¹⁹ L'Olca, en partenariat avec les fédérations des coiffeurs du Bas-Rhin et du Haut-Rhin a lancé un dépliant de la coiffure et une feuille de tarifs bilingues français-alsacien.

²⁰ Voir la Convention portant sur une politique régionale des langues vivantes dans le système éducatif en Alsace prenant appui sur un apprentissage précoce de la langue régionale : « Cette politique est ambitieuse, volontariste et réaliste ». Elle est ambitieuse dans la mesure où notamment les signataires ont pour objectif de doubler, en fin de convention, le nombre d'élèves bénéficiant d'un enseignement bilingue.

²¹ A noter que Par son Plan Eco 2020, la M2A (Mulhouse Alsace Agglomération) a fait des langues l'un de ses huit projets.

II - Faire de l'Alsace un carrefour des langues

1. Formation initiale : arriver en fin de scolarité avec les pré-requis suffisants

Levier : Adapter les ressources humaines

Action : Développer le recours aux assistants de langues

Le CESER-Alsace considère que le recours aux assistants de langues gagnerait à être développé : les textes prévoient que les écoles et les établissements du second degré accueillent chaque année les assistants étrangers de langues vivantes dont l'affectation en France résulte d'accords bilatéraux ou d'obligations internationales. Ces assistants étrangers sont des étudiants, inscrits dans une université de leur pays d'origine. Ils contribuent à développer des compétences langagières et culturelles dans le cadre de l'apprentissage de la langue étrangère²².

Action : Intégrer la compétence linguistique dans la formation des enseignants des DNL

Pour répondre à l'insuffisance d'enseignants de DNL en mesure d'enseigner efficacement en allemand, **le CESER-Alsace encourage :**

- **Les étudiants qui se destinent aux métiers d'enseignant à acquérir le CLES** (Certificat de Langue de l'Enseignement Supérieur) **en allemand.**
- **La mise en place d'un Diplôme d'Université (D.U.) en langue** qui s'adresserait aux étudiants et aux enseignants et répondrait à la demande de la Pädagogische Hochschule de Freiburg et de Karlsruhe.
- **La formation continue linguistique des enseignants et sa certification** en référence au Cadre européen de compétences.

Action : Favoriser les échanges de professeurs entre l'Allemagne et l'Alsace

Le CESER-Alsace encourage les échanges d'enseignants entre la France et l'Allemagne. Les professeurs des deux pays pourraient ainsi acquérir une meilleure connaissance des deux systèmes éducatifs et constituer un atout pour un meilleur enseignement des langues. En outre, il pourrait être fait appel à ce vivier de locuteurs natifs allemands pour améliorer le remplacement des professeurs d'allemand et de DNL des filières bilingues.

Levier : Faire évoluer la pédagogie

Action : Développer la pratique orale des élèves

Les compétences à l'oral ne pouvant être développées que dans le cadre de groupes réduits, le CESER-Alsace demande que les cours d'oral, quelles que soient les langues, soient menés dans des groupes comprenant au maximum 15 élèves.

²²Voir la circulaire n°2008-172 du 17 décembre 2008 sur les assistants de langues vivantes étrangères et le rapport n°2009-100 de novembre 2009 remis au Ministre de l'Education nationale « Modalités et espaces nouveaux pour l'enseignement des langues ».

Action : Engager une réflexion sur les volumes horaires et l'intensité

Le CESER-Alsace considère qu'une réflexion plus poussée sur la répartition horaire des cours de langue dans l'année (périodes intensives, par exemple 4 h/jour sur une semaine, globalisation des horaires...) **mériterait d'être entreprise** tant les avis sur le sujet divergent, sans remettre en cause le volume horaire actuel consacré aux langues.

Action : Remplacer l'examen final par la validation des compétences

Le CESER-Alsace demande de remplacer l'examen final par une validation des compétences acquises. Les validations définies par le cadre européen (A1...C2), qui comportent deux épreuves orales et écrites, devraient constituer la seule référence et devraient remplacer dans un terme proche les notes attribuées aux épreuves des examens.

Action : Généraliser l'utilisation d'outils multimédia

La mise à disposition d'outils numériques, qui semblent se généraliser, devrait permettre d'améliorer l'appropriation des langues. Cette généralisation n'a de sens pour le CESER-Alsace que si une réelle formation continue des enseignants est engagée afin d'accompagner au mieux les élèves et que les outils soient régulièrement mis à jour.

Action : Valoriser les langues dans les filières professionnelles et technologiques

Afin de donner des atouts pour les débouchés spécifiques de certains métiers et d'encourager l'apprentissage transfrontalier, **le CESER-Alsace recommande que les langues** (anglais et allemand ou autre) **soient des enseignements obligatoires** et non des options, **que le choix de la langue soit également possible dans toutes les filières professionnelles et technologiques** (par exemple, l'hôtellerie). Le CESER-Alsace souhaite aussi **que la pédagogie employée dans ces filières fasse davantage appel aux outils multimédia**²³.

Action : Poursuivre les actions transfrontalières

Les membres du CESER-Alsace estiment que les temps non contraints des enfants et des jeunes (périscolaire, loisirs éducatifs, vacances...) pourraient davantage être mis à profit pour leur permettre de pouvoir mieux appréhender, donc apprécier, la culture et la langue alsaciennes ainsi que celles de nos voisins européens voire d'autres continents, contribuant ainsi à une meilleure connaissance de l'autre et au développement de l'appétence dans l'apprentissage des langues.

Pour ce faire, le CESER-Alsace considère qu'il serait utile que :

- Les animateurs socioculturels, intervenant dans les structures d'animation (périscolaire, accueil jeunes...), puissent, sans vouloir les transformer en enseignants de langues, bénéficier de formations leur permettant de transmettre le goût des langues et l'ouverture aux autres ;
- Des temps d'échange et de rencontre avec des homologues allemands, suisses,... européens, soient favorisés pour que naissent davantage de projets d'échanges bilatéraux ;
- Les organismes (PAMINA, PEJA, Réseau Express Jeunes ...) soutenant pédagogiquement, techniquement et financièrement les échanges transfrontaliers ou internationaux soient davantage connus par les acteurs de terrain ;

²³ A noter que l'UGA (Union des Groupements Artisanax) de Colmar avait développé il y a quelques années une méthode innovante d'apprentissage de l'allemand à des fins professionnelles. Cette formation, mise au point par le Centre technique d'application et d'innovation de l'artisanat, comportait un manuel écrit et une méthode audio-visuelle avec lesquels l'élève pouvait travailler chez lui pour acquérir un vocabulaire et des expressions techniques.

- Des partenariats plus marqués se mettent en œuvre entre l'OLCA et les structures d'accueil d'enfants et de jeunes.

Ces objectifs devraient s'inscrire de façon prioritaire dans les actions de coopération menées à l'échelle du Rhin Supérieur.

Levier : Faire du bilinguisme un tremplin naturel vers le multilinguisme

Action : Développer et optimiser la filière bilingue français-allemand

Le CESER-Alsace estime que la voie paritaire (12/12h hebdomadaire) gagnerait à être développée là où la demande des familles est suffisante, en veillant toutefois à ce qu'elle s'applique à des élèves de **classes entières**, et non de **sections** engendrant des surcoûts.

La voie extensive (3h/semaine) étant jugée souvent insuffisante pour un bon apprentissage de la langue, **le CESER-Alsace considère que la diversification proposée par l'expérimentation de la voie progressive (8h/semaine) doit être vue comme une évolution graduelle de l'extensif** et non pas comme une régression du paritarisme. Cette proposition a l'intérêt d'ouvrir une nouvelle piste. A l'issue de cette expérimentation, une évaluation permettra aux signataires de la convention quadripartite de se positionner. Ces formules doivent être considérées comme étant complémentaires et non concurrentielles car elles répondent à la diversité des attentes des familles et des élèves.

Pour renforcer la continuité et donc optimiser le cursus, la réflexion nécessite d'être poursuivie afin de mettre en adéquation le potentiel d'accueil en collèges et lycées des élèves issus de ces trois voies, tout en analysant les difficultés rencontrées au cours de leur cursus.

De manière générale, l'abandon de la voie paritaire à l'occasion de l'entrée en collège doit être jugulé en y adaptant davantage la pédagogie et le niveau d'exigences afin de ne pas en décourager la poursuite.

Action : Travailler sur les complémentarités entre l'alsacien et l'allemand

Si pendant longtemps l'alsacien a été perçu comme pouvant être le tremplin pour apprendre l'allemand, la question se pose aujourd'hui de savoir si l'allemand ne constituerait pas également un tremplin pour faire vivre l'alsacien. L'alsacien et l'allemand étant complémentaires, ils constituent à eux deux une base intéressante, si maîtrisée, pour apprendre d'autres langues. **Le CESER-Alsace encourage les actions que mène l'OLCA pour promouvoir l'alsacien et sa culture.**

Action : Généraliser les classes bi langues

Le CESER-Alsace préconise la poursuite du développement des classes bi langues²⁴, aujourd'hui suivies par 53% des élèves, offrant la possibilité d'apprendre l'allemand et l'anglais, à partir de la 6^{ème}.

Action : Encourager la diversité linguistique

S'il paraît important de concentrer les efforts sur un apprentissage ou une sensibilisation de l'allemand dès la maternelle et évident de développer les classes bi langues dès la 6^{ème}, **le CESER-Alsace souhaite que soit encouragée sur un nombre limité d'établissements du 1er degré la sensibilisation à d'autres langues** (espagnol, turc, chinois...) que l'allemand et l'anglais selon des

²⁴ On parle d'élèves bi langues uniquement pour les classes de 6^{ème} et 5^{ème}, l'introduction de la seconde langue vivante intervenant normalement en classe de 4^{ème}. A noter que les élèves bilingues peuvent également s'inscrire dans le dispositif. Tous les collèges de l'académie de Strasbourg proposent cette possibilité à leurs élèves. Près d'un collégien alsacien sur deux est bi langue contre une moyenne de un sur dix dans les autres académies.

modalités ludiques. Le bilinguisme familial (alsacien, turc, arabe...) pourrait avoir un rôle à jouer dans ce cadre.

Action : Systématiser l'information sur les langues

Pour permettre aux parents de faire un choix en toute connaissance de cause sur les langues qu'auront à apprendre leurs enfants, **le CESER-Alsace préconise la mise en place d'une information objective et de qualité sur l'ensemble des langues** qui peuvent être enseignées dans l'académie. Le **portail internet alsace-langues.com** pourrait être un bon relais en s'élargissant à l'ensemble de l'offre linguistique.

Action : Encourager et optimiser la mobilité internationale

Le CESER-Alsace encourage toutes formes d'immersion dans un pays étranger (stages, études, voyages, échanges...) dans la mesure où elles permettent de développer les capacités de compréhension et de communication orales. La mobilité serait d'autant plus efficace si les pré-requis en langues étaient mieux assimilés, si un contreponds en apports pédagogiques était apporté, si elle était plus fréquemment liée à un projet professionnel et bien préparée en amont avec les élèves, et si elle concernait davantage les élèves des filières professionnelles.

2. Formation continue : faire des langues un atout pour l'emploi et l'attractivité

Action : Poursuivre les actions publiques de renforcement des compétences linguistiques

La Région Alsace a initié plusieurs dispositifs pour renforcer la compétence linguistique des demandeurs d'emplois, des apprentis, pour notamment faciliter leur recrutement par les entreprises des deux côtés du Rhin (voir le **dispositif allemand professionnel** récemment mis en place²⁵). **Le CESER-Alsace encourage ce type d'actions dans la mesure où elles visent à mieux prendre en compte les attentes des entreprises.**

Action : Faciliter l'accès des demandeurs d'emploi à des formations courtes

Afin de mettre à niveau les personnes à la recherche d'un emploi dans une entreprise allemande, **le CESER-Alsace recommande le développement de formations courtes et bien ciblées**, montées de concert entre les acteurs de la formation et de l'emploi des deux côtés du Rhin. L'objectif de ces formations pourrait être de transmettre les bases pour rédiger un CV et une lettre de candidatures selon les normes allemandes, ou de renouer avec les automatismes de communication...

Action : Valoriser les langues dans le milieu professionnel

Si les solutions pour améliorer l'apprentissage des langues sont essentiellement le fait du système éducatif, l'entreprise peut jouer un rôle clef pour motiver les salariés à continuer à se former en langues afin de se maintenir plus durablement dans l'emploi ou d'évoluer professionnellement. Dans cette perspective, **le CESER-Alsace souhaite que les entreprises valorisent davantage les langues en les considérant comme une compétence à part entière**, reconnue par les conventions collectives.

²⁵ Le programme de formation « allemand professionnel » consiste à mettre en place une formation professionnelle transfrontalière à destination des demandeurs d'emplois. L'objectif est d'acquérir ou de renforcer leurs compétences linguistiques. Il leur permettra également d'atteindre un niveau d'opérationnalité requis en milieu professionnel germanophone. Parallèlement, tout public en Alsace – demandeurs d'emploi, salariés à temps partiel, apprentis – pourra bénéficier d'une formation « approche de la langue » afin de renforcer son niveau d'allemand, par le biais de modalités pédagogiques innovantes. Ces programmes aboutiront à l'obtention d'un diplôme reconnu selon les certifications européennes.

Action : Mettre en place une formation spécifique pour certaines professions

Le CESER-Alsace recommande que les personnes travaillant dans les secteurs du tourisme et du commerce puissent bénéficier d'une formation leur permettant d'acquérir les connaissances linguistiques indispensables à l'exercice de leur profession. Il est effectivement toujours apprécié des personnes étrangères en visite en Alsace que leur langue soit parlée et comprise. Des techniques²⁶ existent pour apprendre le nombre suffisant de mots pour travailler. A titre d'exemples, connaître les 300 mots les plus souvent utilisés permet de comprendre 65% d'un texte écrit dans une langue étrangère, et la connaissance de 1000 mots permet de comprendre une langue étrangère à 80% environ²⁷.

Action : Mobiliser l'ensemble des dispositifs d'apprentissage des langues de la formation continue

Un certain nombre d'outils sont actuellement proposés pour se former en langue tout au long de la vie:

- pour les demandeurs d'emploi, le contrat de professionnalisation, l'AFPR (action de formation préalable au recrutement) et la POE (préparation opérationnelle à l'emploi),
- pour les salariés, les plans de formation et le droit individuel à la formation,
- pour les salariés en insertion, les actions de formation incluses dans le CUI (contrat unique d'insertion).

Le CESER-Alsace insiste pour que ces outils soient mis à disposition des personnes concernées.

3. Gouvernance : agir pour une Alsace plurilingue

Action : Porter la réflexion des langues au CAEN et au CCREFP

La mise en œuvre des préconisations proposées dans cet avis, qui relèvent d'un grand nombre d'acteurs, mérite d'être coordonnée et rapidement appliquée vu les enjeux notamment économiques. Dans cet esprit, pour encourager le dialogue entre le milieu éducatif et le monde du travail, afin de mieux tenir compte des compétences linguistiques et interculturelles requises par les entreprises, **le CESER-Alsace préconise que le CAEN** (Conseil Académique de l'Education Nationale) et le **CCREFP** (Comité de Coordination Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle), instance d'élaboration, de suivi et d'évaluation du Contrat de plan régional de développement de la formation professionnelle (CPRDFP), **intègrent à leurs réflexions les préconisations du CESER-Alsace.** La question des langues (de l'allemand, de l'anglais mais aussi des autres langues) gagnerait à y être débattue régulièrement.

Action : Préciser le contenu de la convention quadripartite

La convention quadripartite arrive à échéance en 2013. **Le CESER-Alsace souhaite que certains points soient clarifiés**, comme la place des langues prises dans leur diversité, l'enveloppe consacrée au recrutement des contractuels et des titulaires, les outils déployés pour informer les parents et les élèves. Les **objectifs initiaux gagneraient également à être évalués** (exemples de l'enseignement de l'allemand dans les filières technologiques et professionnelles, de l'évolution du nombre d'élèves de la filière bilingue...).

²⁶ Exemple, le globish (mot-valise combinant Global et English) est une version simplifiée de l'anglais n'utilisant de cette langue que les mots et les expressions les plus communes. Parfois appelée aussi broken english (littéralement anglais cassé voire fracassé), cette langue n'a rien de formalisé, elle se construit spontanément par la pratique.

²⁷ Nicolas Lisiak, « les trois plus grands mythes de la communication efficace en langue étrangère ».

Action : Etablir un diagnostic de la situation régionale

Si la responsabilité de l'organisation et du contenu des systèmes d'éducation et de formation incombe à chacun des Etats membres, les instances européennes jouent un rôle utile dans l'identification des compétences linguistiques qu'il convient de développer, ainsi que des méthodes les plus efficaces et des conditions les plus favorables pour ce faire. A l'échelle régionale, le Conseil de l'Europe²⁸ propose d'accompagner les Etats membres qui le souhaitent dans leur réflexion sur leur politique linguistique éducative²⁹. Compte tenu des enjeux d'ordre économiques et culturels que revêt la problématique du multilinguisme, **le CESER-Alsace recommande qu'une étude semblable soit faite** en Alsace afin de guider les institutionnels dans leurs choix.

Action : Renforcer les partenariats entre les acteurs des deux côtés du Rhin

Constatant qu'une insuffisante connaissance de la langue allemande constitue un obstacle au recrutement et qu'un certain nombre de métiers les plus recherchés ne sont pas pourvus, **le CESER-Alsace estime nécessaire de dynamiser l'action commune** entre les différents partenaires (agences de l'emploi, organismes de formation, partenaires sociaux...) sur un certain nombre de domaines : partage des responsabilités dans les coûts de formation, développement de l'apprentissage transfrontalier, dispositif d'équivalence des diplômes...

²⁸ A noter que c'est le Conseil de l'Europe qui a élaboré le CECR (Cadre européen commun de référence) et le Portofolio européen des langues. Le CECR est un instrument destiné à encourager le plurilinguisme et le développement du répertoire linguistique individuel ; il a été traduit dans plus de 30 langues. Le Portofolio est un document personnel pour les apprenants dans lequel ils peuvent rendre compte de leur apprentissage des langues et de leurs expériences culturelles.

²⁹ Toutes les langues sont étudiées : langues de scolarisation, étrangères, de minorité. La durée d'élaboration de l'étude varie entre 1 et 3 ans, et la compensation financière peut être de 20 à 25 000 euros.

Conclusion

Le Président du Conseil Régional d'Alsace a souhaité recueillir l'avis du CESER-Alsace sur le multilinguisme.

Le débat actuel, autour des 50 000 emplois disponibles en Allemagne à condition de parler la langue allemande, ne peut pas, ne doit pas occulter la nécessité de s'attaquer au véritable problème de l'Alsace, celle du développement des emplois dans l'industrie et les autres secteurs.

Si la majorité des propositions concerne le cadre scolaire car c'est bien la formation initiale qui donne les bases linguistiques nécessaires pour comprendre et s'exprimer à l'écrit et à l'oral, le CESER-Alsace est tout à fait conscient de la complexité des clés d'enseignement des langues étrangères, au-delà des seules langues transmises dans le cercle familial. Qu'il s'agisse des volumes horaires, des outils pédagogiques, du rôle des enseignants, de l'oral ou de la place des langues dans les filières professionnelles et technologiques, tout résulte d'un subtil dosage.

Au-delà de la nécessité de revoir certains aspects de l'apprentissage des langues vivantes en Alsace, se pose la délicate question de leur choix. Le CESER-Alsace défend l'idée que l'enseignement des langues étrangères doit se faire dès le plus jeune âge. Il paraît également naturel de développer et d'optimiser la filière bilingue d'enseignement de la langue allemande pour des raisons à la fois historiques, culturelles et économiques. Il est tout aussi essentiel d'élargir l'offre linguistique à d'autres langues que l'allemand ou l'anglais, l'enjeu étant de faire de la maîtrise d'une première langue le tremplin naturel vers d'autres langues. Le pragmatisme doit être de mise pour adapter les niveaux en fonction des objectifs.

L'apprentissage des langues étrangères étant possible à tous les âges, les acteurs de la formation continue ont un rôle clé à jouer dans l'entretien des compétences linguistiques tout au long de la vie. Au-delà de la meilleure articulation possible à trouver entre la formation initiale et continue, la mise en place d'une véritable politique des langues vivantes nécessite que la réflexion sur les langues se poursuive dans le temps. Le CESER-Alsace propose que le CAEN et le CCREFP se saisissent régulièrement de ces questions. Sur la base de ces réflexions, les acteurs de la convention quadripartite seront mieux à même de faire évoluer la politique régionale des langues vivantes en prenant des engagements forts concernant l'allemand et plus largement les autres langues.

C'est bien de cette dynamique d'ensemble que naîtra l'envie d'apprendre une ou plusieurs langues tout au long de la vie.

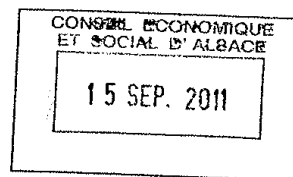
Alors, faisons des langues un atout pour nos enfants et une richesse pour l'Alsace qui verra son attractivité renforcée !

Annexes



CONSEIL
RÉGIONAL

PHILIPPE RICHERT
PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL D'ALSACE
MINISTRE CHARGÉ DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



Monsieur Bernard STALTER
Président
Conseil Economique, Social et
Environnemental Régional d'Alsace

1 place Adrien Zeller

67070 STRASBOURG CEDEX

Strasbourg, le 15 SEP. 2011

Monsieur le Président,

Ainsi que vous le savez, la Région Alsace et les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ont, depuis les années 80, souhaité être aux côtés de l'Etat pour accompagner la politique d'apprentissage des langues sur un territoire qui, de par sa pratique dialectale, est la seconde région bilingue de France. La convention Quadripartite, signée le 13 juillet 2007, pour la période allant du 1^{er} septembre 2007 au 31 décembre 2013, entre les trois collectivités et l'Académie de Strasbourg traduit la mise en œuvre concrète de cette volonté.

Convaincu de l'importance de la diversité linguistique tant pour la cohésion sociale et l'identité d'un territoire que pour son développement économique et culturel et persuadé que le bilinguisme est un atout favorisant l'acquisition de plusieurs langues, il me semble primordial d'accompagner la mise en œuvre de solutions efficaces visant à favoriser l'acquisition des langues au sein d'une Région qui, de part sa position géographique, s'inscrit naturellement au centre de l'Europe.

C'est pourquoi, je souhaite, par la présente, confier au Conseil Economique, Social et Environnemental Régional d'Alsace un avis sur la problématique du multilinguisme. Il s'agirait, à partir de l'état des lieux de l'existant, de proposer des pistes d'évolution concrètes visant à améliorer l'acquisition des langues étrangères en Alsace dans une perspective à la fois culturelle et économique. Ainsi pourrait-il être intéressant, ce qui n'a jamais été fait, d'évaluer les attentes des entreprises à l'égard de leurs salariés ou futurs salariés en matière de pratique des langues.

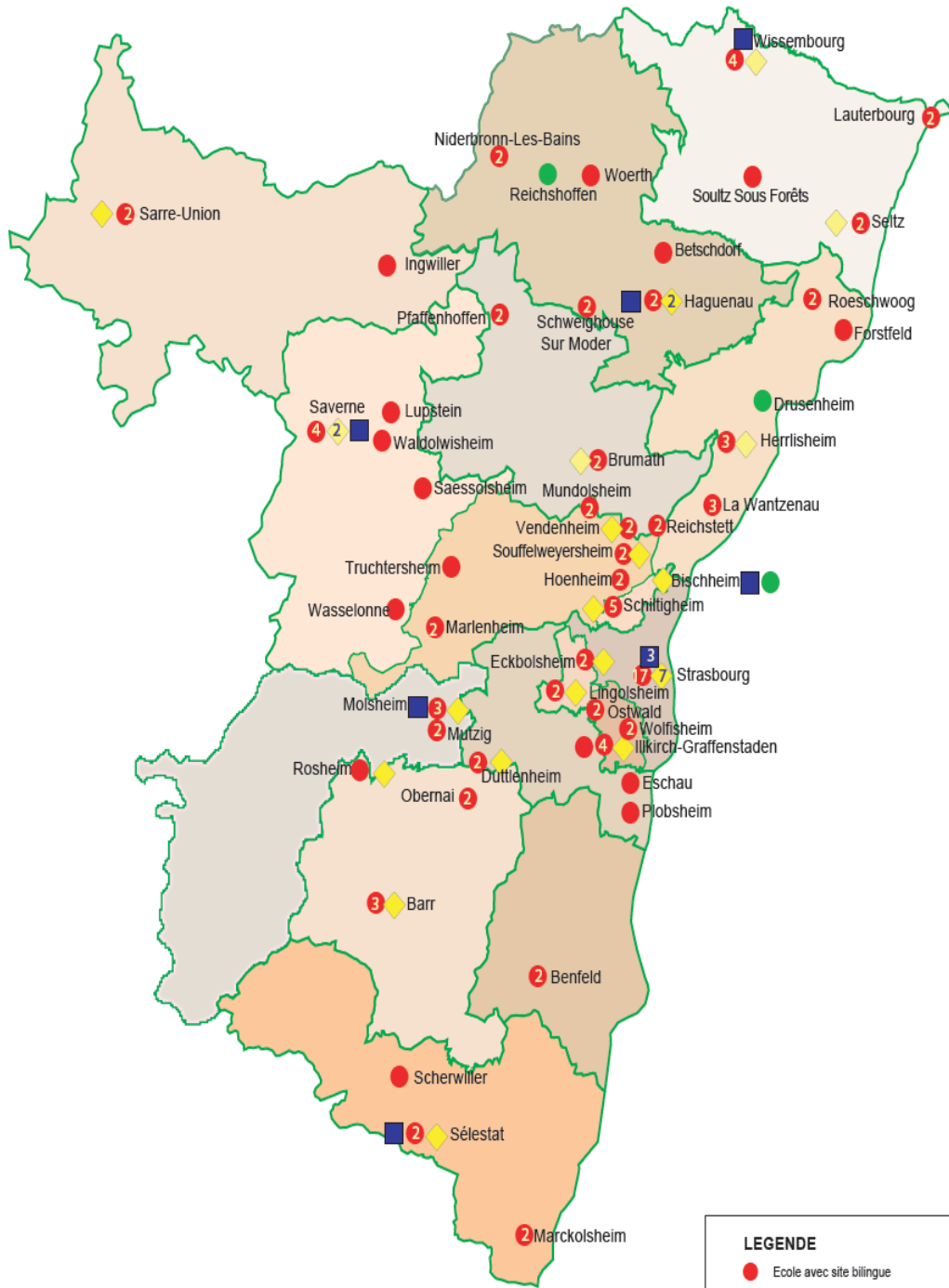
Mes services sont à votre disposition afin de vous accompagner dans la rédaction de cet avis.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

1, PLACE ADRIEN ZELLER - B.P. 91006 - 67070 STRASBOURG CEDEX
TÉL. 03 88 15 68 67 - FAX 03 88 15 68 15
Serveur Internet : <http://www.region-alsace.eu/>

La voie bilingue dans le Bas-Rhin

2010-2011



LEGENDE

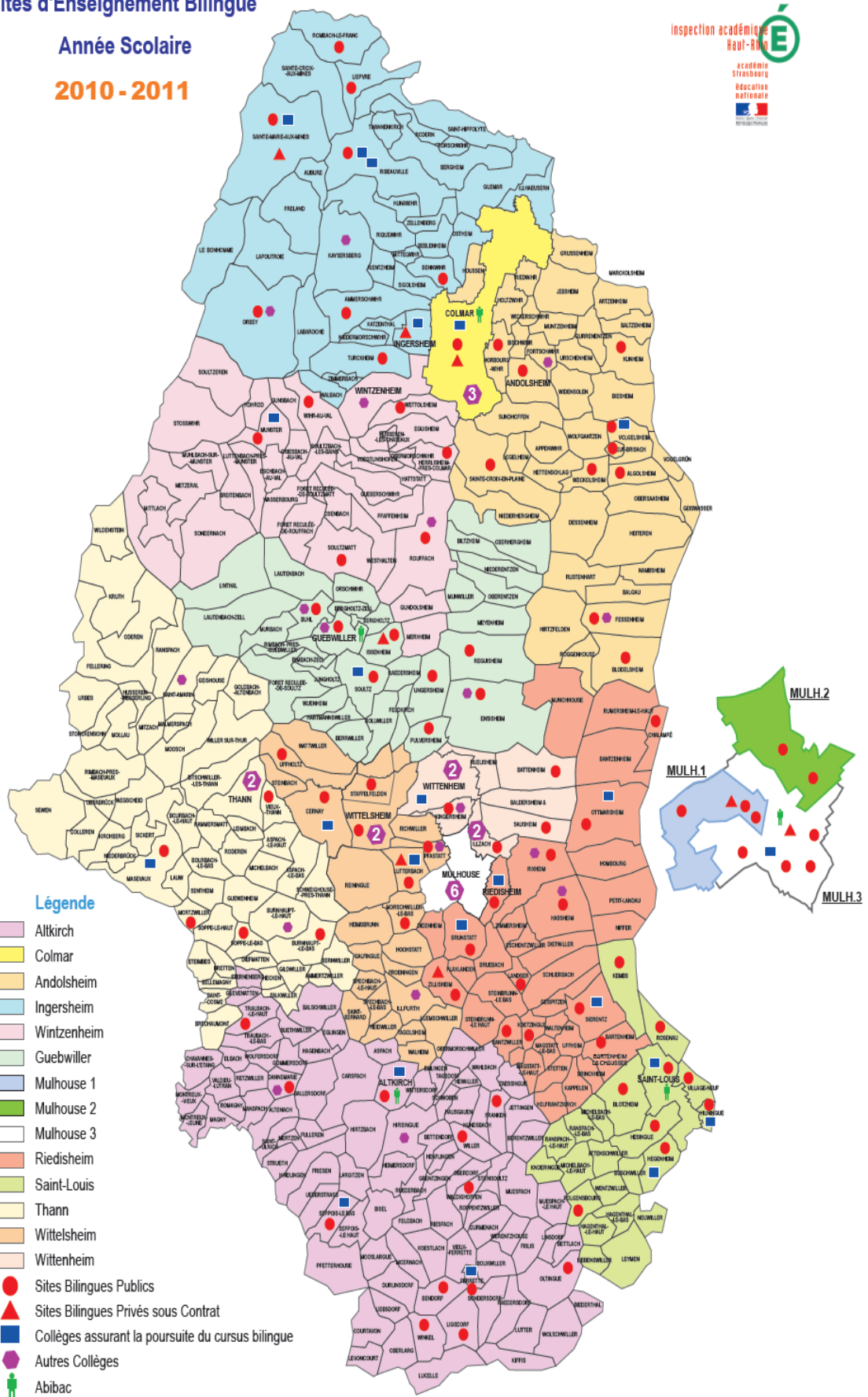
- Ecole avec site bilingue
- ◆ Collège avec filière bilingue
- Lycée avec filière Abibac
- ouverture école avec site bilingue 2010-2011
- limite circonscription

fonds et réalisation Reclorat - DIEPP, septembre 2010
source : Inspection académique du Bas-Rhin

Sites d'Enseignement Bilingue

Année Scolaire

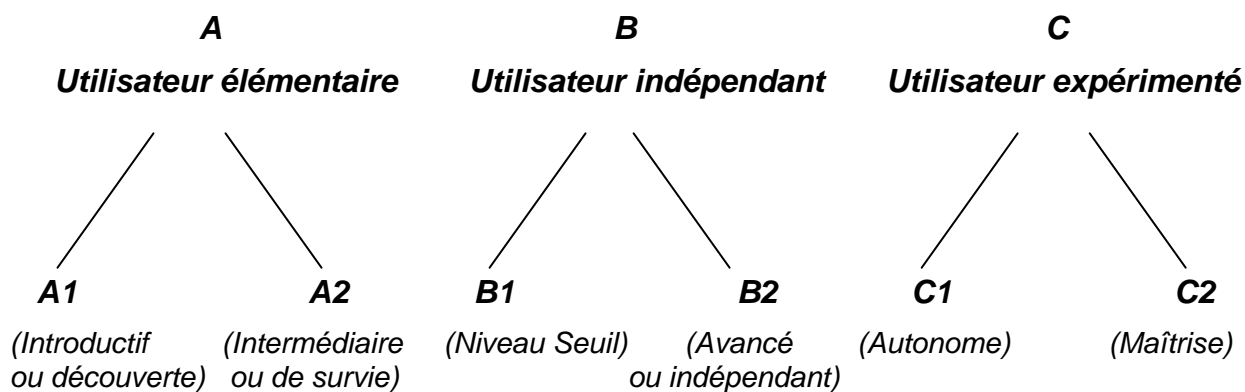
2010 - 2011



Niveaux communs de référence d'une compétence langagière

Pour faciliter l'utilisation du CECR (Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues), les utilisateurs de la langue/apprenants en langues ont été classés en fonction de **trois niveaux généraux (A B C)** et de **six niveaux croissants de compétences (A1 à C2)**.

- *l'utilisateur élémentaire* : il maîtrise les expressions les plus simples, mais dépend, en situation de communication, du bon vouloir de son interlocuteur, qui s'adapte ou non au niveau atteint – l'aide d'interlocuteurs est nécessaire.
- *l'utilisateur indépendant* : il maîtrise la langue du quotidien, peut interagir sans trop d'efforts et est en général capable de suivre une conversation menée à un rythme normal – il faut tenir compte du fait qu'il ne s'agit pas de sa langue maternelle.
- *l'utilisateur expérimenté* : il ne rencontre pas (ou peu) de difficultés dans la langue cible – il n'est pas nécessaire de tenir compte du fait qu'il ne s'agit pas de sa langue maternelle.



Niveaux communs de référence du CECR : grille d'auto-évaluation (Conseil de l'Europe)

	A1	A2	B1	B2	C1	C2
Ecouter	Je peux comprendre des mots familiers et des expressions très courantes au sujet de moi-même, de ma famille et de l'environnement concret et immédiat, si les gens parlent lentement et distinctement.	Je peux comprendre des expressions et un vocabulaire très fréquent relatifs à ce qui me concerne de très près (par ex. moi-même, ma famille, les achats, l'environnement proche, le travail). Je peux saisir l'essentiel d'annonces et de messages simples et clairs.	Je peux comprendre les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de sujets familiers concernant le travail, l'école, les loisirs, etc. Je peux comprendre l'essentiel de nombreuses émissions de radio ou de télévision sur l'actualité ou sur des sujets qui m'intéressent à titre personnel ou professionnel	Je peux comprendre des conférences et des discours assez longs et même suivre une argumentation complexe si le sujet m'en est relativement familier. Je peux comprendre la plupart des émissions de télévision sur l'actualité et les informations. Je peux comprendre la plupart des films en langue standard.	Je peux comprendre un long discours même s'il n'est pas clairement structuré et que les articulations sont seulement implicites. Je peux comprendre les émissions de télévision et les films sans trop d'effort.	Je n'ai aucune difficulté à comprendre le langage oral, que ce soit dans les conditions du direct ou dans les médias et quand on parle vite, à condition d'avoir du temps pour me familiariser avec un accent particulier.
Lire	Je peux comprendre des noms familiers, des mots ainsi que des phrases très simples, par exemple dans des annonces, des affiches ou des catalogues.	Je peux lire des textes courts très simples. Je peux trouver une information particulière prévisible dans des documents courants comme les publicités, les prospectus, les menus et les horaires et je peux comprendre des lettres personnelles courtes et simples.	Je peux comprendre des textes rédigés essentiellement dans une langue courante ou relative à mon travail. Je peux comprendre la description d'événements, l'expression de sentiments et de souhaits dans des lettres personnelles.	Je peux lire des articles et des rapports sur des questions contemporaines dans lesquels les auteurs adoptent une attitude particulière ou un certain point de vue. Je peux comprendre un texte littéraire contemporain en prose.	Je peux comprendre des textes factuels ou littéraires longs et complexes et en apprécier les différences de style. Je peux comprendre des articles spécialisés et de longues instructions techniques même lorsqu'ils ne sont pas en relation avec mon domaine.	Je peux lire sans effort tout type de texte, même abstrait ou complexe quant au fond ou à la forme, par exemple un manuel, un article spécialisé ou une oeuvre littéraire.
Prendre part à une conversation	Je peux communiquer, de façon simple, à condition que l'interlocuteur soit disposé à répéter ou à reformuler ses phrases plus lentement et à m'aider à formuler ce que j'essaie de dire. Je peux poser des questions simples sur des sujets familiers.	Je peux communiquer lors de tâches simples et habituelles ne demandant qu'un échange d'informations simple et direct sur des sujets et des activités familiers. Je peux avoir des échanges très brefs même si, en règle générale, je ne comprends pas assez pour poursuivre une conversation.	Je peux faire face à la majorité des situations que l'on peut rencontrer au cours d'un voyage dans une région où la langue est parlée. Je peux prendre part sans préparation à une conversation sur des sujets familiers ou d'intérêt personnel ou qui concernent la vie quotidienne.	Je peux communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance qui rende possible une interaction normale avec un locuteur natif. Je peux participer activement à une conversation dans des situations familières, présenter et défendre mes opinions.	Je peux m'exprimer spontanément et couramment sans trop apparemment devoir chercher mes mots. Je peux utiliser la langue de manière souple et efficace pour des relations sociales ou professionnelles. Je peux exprimer mes idées..	Je peux participer sans effort à toute conversation ou discussion et je suis aussi très à l'aise avec les expressions idiomatiques et les tournures courantes. Je peux m'exprimer couramment et exprimer avec précision de fines nuances de sens.

C O M P R E N D R E

P A R L E R

S'exprimer oralement en continu	Je peux utiliser des expressions et des phrases simples pour décrire mon lieu d'habitation et les gens que je connais.	Je peux utiliser une série de phrases ou d'expressions pour décrire en termes simples ma famille et d'autres gens, mes conditions de vie, ma formation et mon activité professionnelle actuelle ou récente.	Je peux m'exprimer de manière simple afin de raconter des expériences et des événements, mes rêves, mes espoirs ou mes buts. Je peux brièvement donner les raisons et explications de mes opinions ou projets. Je peux raconter une histoire d'un livre ou d'un film, et exprimer mes réactions.	Je peux m'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets relatifs à mes centres d'intérêt. Je peux développer un point de vue sur un sujet d'actualité et expliquer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités.	Je peux présenter des descriptions claires et détaillées de sujets complexes, en intégrant des thèmes qui leur sont liés, en développant certains points et en terminant mon intervention de façon appropriée.	Je peux présenter une description ou une argumentation claire et fluide dans un style adapté au contexte, construire une présentation de façon logique et aider mon auditeur à remarquer et à se rappeler les points importants.
E C R I R E	Je peux écrire une courte carte postale simple, par exemple de vacances. Je peux porter des détails personnels dans un questionnaire, inscrire par exemple mon nom, ma nationalité et mon adresse sur une fiche d'hôtel.	Je peux écrire des notes et messages simples et courts. Je peux écrire une lettre personnelle très simple, par exemple de remerciements.	Je peux écrire un texte simple et cohérent sur des sujets familiers ou qui m'intéressent personnellement. Je peux écrire des lettres personnelles pour décrire expériences et impressions.	Je peux écrire des textes clairs et détaillés sur une grande gamme de sujets relatifs à mes intérêts. Je peux écrire un essai ou un rapport en transmettant une information ou en exposant des raisons pour ou contre une opinion donnée. Je peux écrire des lettres qui mettent en valeur le sens que j'attribue personnellement aux événements et aux expériences.	Je peux m'exprimer dans un texte clair et bien structuré et développer mon point de vue. Je peux écrire sur des sujets complexes dans une lettre, un essai ou un rapport, en soulignant les points que je juge importants. Je peux adopter un style adapté au destinataire.	Je peux écrire un texte clair, fluide et stylistiquement adapté aux circonstances. Je peux rédiger des lettres, rapports ou articles complexes, avec une construction claire permettant au lecteur d'en saisir et de mémoriser les points importants. Je peux résumer et critiquer par écrit un ouvrage professionnel ou une oeuvre littéraire.

Remerciements

Le Conseil économique, social et environnemental régional d'Alsace tient à remercier pour leur disponibilité, leur contribution et leur partage d'expériences l'ensemble des personnes qui ont participé à ses travaux.

Par ordre alphabétique

Rémi BERTRAND	Vice-Président du Conseil Général du Bas-Rhin
Eric BRUCKER	Avocat au Cabinet Ernst and Young
Jean-Christophe COLINET	Inspecteur d'académie – Inspecteur pédagogique régional d'allemand
Marie-Anne COURTOIS	Directrice du Wall Street Institute Strasbourg
Sophie DENAIN	Ecole maternelle des Tilleuls Souffelweyersheim
Claude FROEHLICHER	Président de Eltern Alsace
Alan GALLET	Ingénieur Conseil en Langues Etrangères à l'AFPA
Delphine GOUGEON	Directrice de la Culture, des Sports et du Tourisme à la Région Alsace
Boris GOURDIAL	Geschäftsführer Operativer Bereich, Agentur für Arbeit Freiburg
Michel HAMY	Directeur de l'entreprise Badische Stahlwerke
Michael HARTMEIER	Maître de conférences d'allemand à l'Institut d'Etudes Politiques de Strasbourg
Christine HELOT	Professeur d'anglais à l'Université de Strasbourg
Thierry HERZOG	Directeur des ressources humaines de l'entreprise Siemens
Thomas KOEHLER	Chef du programme Interreg IV à la Région Alsace
Olivier KLOTZ	Directeur de l'entreprise Heuft France
Géraldine KOCH	Scénariste-didacticienne à Almédia
Armande LE PELLECMULLER	Recteur de l'Académie de Strasbourg
Michel MATTHIEU	Directeur régional de la Direccte
Jacques MULLER	Directeur du travail à la Direccte
Gilles NOEPPPEL	Gérant de la société Almédia
Michel PARISSIADIS	Directeur adjoint à Agefos PME Alsace
Franck ROTTER	Responsable de la formation continue au Pôle formation de la CCI de Strasbourg

Pascale SCHMIDIGER	Vice-présidente du Conseil Régional d'Alsace
Isabelle SCHOEPFER	Directrice de l'Office pour la Langue et la Culture d'Alsace
Piotr SZYCHOWIAK	Conseiller Technologique chez ICONOVAL
Philia THALGOTT,	Administrateur à la Division des Politiques linguistiques du Conseil de l'Europe
Steven THENAULT,	Directeur de l'Education et de la Formation à la Région Alsace
Claude TRUCHOT,	Professeur émérite à l'Université de Strasbourg
Manuel VEIT	Ingénieur R&D à Holo3
Christian VOLTZ	Directeur des ressources humaines de l'entreprise Schaeffler
Jean-Marie WOEHLING	Président de Culture et Bilinguisme d'Alsace et de Moselle
Anne ZUGMEYER	Ecole maternelle des Tilleuls Souffelweyersheim

Contact

Conseil économique, social et environnemental régional d'Alsace – Tél. : 03 88 15 68 00 – ceser@region-alsace.eu

Téléchargez toutes nos productions sur notre site internet : <http://www.ceser-alsace.eu>



CÉSER  **Alsace**
Conseil Économique, Social et Environnemental Régional

Maison de la Région, 1 place Adrien Zeller
BP 91 006 - 67000 Strasbourg
Tél. 03 88 15 68 00 - Fax : 03 88 15 68 09
Mail : ceser@region-alsace.eu

www.ceser-alsace.eu

